
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE
05 JANVIER 2026 À 20 h 00

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Thibert, siège #1

Monsieur le conseiller Martin Estermann, siège #2

Monsieur le conseiller Michel Dupuis, siège #3

Monsieur le conseiller Luc Bellefroid, siège #4,

Madame la conseillère Marie Myre, siège #5,

Madame la conseillère Nathalie Pimparé, siège #6

Tous formant quorum sous la présidence du maire Daibhid Fraser.

Est également présent, monsieur Marc Michot, directeur général. Greffier-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 01 DECEMBRE 2025

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 DECEMBRE 2025

5. REQUÊTES GÉNÉRALES DE L'ASSISTANCE

6. CORRESPONDANCE

6.1. *Correspondances reçues*

6.2. *Correspondances reçus provenant d'instances supérieures*

6.2.1 *Projet d'énoncé de vision stratégique du développement territorial, MRC
HSL*

6.3. *Correspondance expédiée*

6.4. *Projet de correspondance à expédier*

7. ADMINISTRATION

7.1. *Gestion des ressources humaines*

7.2. *Trésorerie*

7.2.1 *Approbation des comptes prépayés (Liste des chèques émis)*
Approval of prepaid accounts (List of cheques issued)

7.2.2 *Approbation des comptes à payer*
Accounts payables approval

7.2.3 *Liste des charges salariales*
Monthly salaries list

7.3. *Dépôt des rapports financiers*

7.3.1 *Portrait global de la municipalité au 31 décembre 2025*
Big picture of Municipality's finances as of december 31st, 2025

7.3.2 *Liste des comptes à recevoir au 31 décembre 2025*
Receivable accounts list as of december 31st, 2025

7.3.3 *Liste des arrérages au 31 décembre 2025*
List of overdue taxes accounts as of december 31st, 2025

7.4. *Suivis des services municipaux*

7.4.1 *Rapport de l'inspecteur municipal*
Municipal Inspector report

7.4.2 *Rapport de l'agente administrative de bureau*
Report of the office administrative assistant

7.4.3 *Suivis de la direction générale*
General Director follow-ups

8. AVIS DE MOTION

9. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

10. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

11. VOIRIE MUNICIPALE, BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURE

11.1 *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière PAFFSR, résolution*

12. HYGIÈNE DU MILIEU

13. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

13.1 *Dérogation mineure, résolution*

14. SÉCURITÉ PUBLIQUE

14.1. *Sécurité publique*

14.2. *Sécurité civile*

14.2.1 *Programme de planification des activités de sensibilisation du publique, résolution*

15. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

16. RAPPORTS DES COMITÉS

17. VARIA

17.1 *Projet d'énoncé de vision stratégique du développement territorial, MRC HSL*

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Daibhid Fraser constate le quorum et ouvre la séance à 20 h 00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-01-01

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. Le maire ne vote pas.

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec modifications apportées

Adoptée à l'unanimité de vive voix

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 01 DÉCEMBRE 2025

2026-01-02

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. Le maire ne vote pas.

QUE le procès-verbal de la séance du 01 décembre 2025 soit adopté avec les modifications mineures apportées

Adoptée à l'unanimité de vive voix

4. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2025

2026-01-03

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. Le maire ne vote pas.

QUE le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025 soit adopté avec les modifications mineures apportées.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

5. REQUÊTES DE L'ASSISTANCE - GÉNÉRAL

6. CORRESPONDANCE

6.1. Correspondance reçue

6.2. Correspondance reçue provenant d'instances supérieures

6.2.1 *Projet d'énoncé de vision stratégique du développement territorial, MRC HSL*

6.3. *Correspondance expédiée*

6.4. *Projet de correspondance à expédier*

7. ADMINISTRATION

7.1. *Gestion des ressources humaines*

7.2. *Trésorerie*

Les membres du Conseil abordent divers dossiers reliés aux finances du Canton.

7.2.1 à 7.2.3 Approbation des comptes à payer

ATTENDU QUE le Conseil municipal a la responsabilité d'approuver les dépenses de la municipalité ;

2026-01-04

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. Le maire ne vote pas :

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer encourus par la Municipalité du Canton de Dundee au cours du dernier mois, tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

- *Approbation des comptes prioritaires payés (Liste des chèques émis) : **184 618.71\$***
- *Les comptes à approuver payables par chèques : **88 855.54 \$***
- *Les charges salariales : **29 962.53 \$***

Adoptée à l'unanimité de vive voix

7.3. *Dépôt des rapports financiers*

7.3.1 à 7.3.3. Portrait global / comptes à recevoir / arrérages

2026-01-05

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. Le maire ne vote pas :

DE DÉPOSER, D'ADOPTER les rapports financiers au 31 décembre 2025, tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

- *Liste des comptes à recevoir : **101 778.42 \$***
- *Liste des arrérages : **99 539.83 \$ (solde) – 4 815.69 (intérêt) \$***

Adoptée à l'unanimité de vive voix

7.4. Rapport des services municipaux

7.4.1. Rapport mensuel de l'inspecteur municipal,

ATTENDU QUE le Conseil souhaite avoir un compte-rendu des activités liées à l'inspection municipale;

2026-01-06

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. Le maire ne vote pas :

DE DÉPOSER, le rapport mensuel des activités de l'inspecteur municipal pour le mois de décembre 2025, tels que présentés et joints à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

7.4.2. Rapport mensuel de l'agente de bureau,

ATTENDU QUE le Conseil souhaite avoir un compte-rendu des activités liées à l'administration

2026-01-07

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. Le maire ne vote pas :

DE DÉPOSER, le rapport mensuel des activités de l'adjointe administrative pour le mois de décembre 2025, tels que présentés et joints à la présente résolution

Adoptée à l'unanimité de vive voix

7.4.3 Suivis de la direction générale

Le directeur général procède à une revue de différents dossiers reliés à la gestion administrative du Canton.

Les membres du Conseil procèdent à un échange de vues sur le sujet.

8. AVIS DE MOTION

9. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

10. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

11. VOIRIE MUNICIPALE, BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURE

11.1 Programme d'aide financière PAFFSR, résolution

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE les membres du conseil s'engagent à respecter les modalités d'application du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE la municipalité a déjà adopté la résolution 2025-07-10 afin de confirmer l'acceptation des conditions;

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, le Maire ne vote pas.

DE DEMANDER AU Directeur Général Marc Michot et au Maire Daibhid Fraser de signer la Convention d'aide financière d'un montant de 14 504\$ dans le cadre du programme PAFFSR

2026-01-08

Adopté à l'unanimité de vive voix

12. HYGIÈNE DU MILIEU

13. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

13.1 Dérogation mineure concernant la hauteur de clôture en frontage déposée par monsieur Gary Richer, copropriétaire du 3398, Montée Smallman, résolution

Considérant que la demande de dérogation mineure **DM25-11-001** concernant le lot 4 671 301 situé au 3398 Montée Smallman a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme ;

Considérant que la demande de dérogation mineure vise à permettre une hauteur de clôture de 1,5 m sur la ligne avant du lot alors que l'article 7.4.2.1 du Règlement de zonage 360-05-2003 stipule que les clôtures en frontage ne peuvent dépasser 1m ;

Considérant que l'application du règlement ne cause pas de préjudice sérieux au demandeur ;

Considérant que les travaux en cours devraient être exécutés de bonne foi alors que la limite de 1 m était inscrite au permis 2023-08-0014 qui couvre les travaux;

Considérant que des voisins dans le même noyau villageois se sont conformés à la réglementation concernant les clôtures ;

Considérant que la raison principale de la demande évoquée par le demandeur est de maintenir un chien de garde dans le périmètre de la propriété alors qu'il existe d'autres moyens de contrôler un chien ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal de refuser la dérogation mineure tel que mentionné au procès-verbal de sa rencontre du 5 décembre 2025 ;

IL EST PROPOSÉ :

2026-01-09

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, le Maire ne vote pas.

DE refuser la demande de dérogation mineure DM25-11-001 concernant le 3398, Montée Smallman, afin que le demandeur se conforme à la hauteur de clôture réglementaire de 1 m sur la ligne avant du lot 4-671-301.

Adopté à l'unanimité de vive voix

14. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

14.1. Sécurité publique

14.2. Sécurité civile

14.2.1 Programme de planification des activités de sensibilisation du public, résolution

ATTENDU QUE le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-Laurent adopté en 2012 (résolution n° 6298-01-12) prévoit la mise en œuvre de programmes de prévention adaptés aux différents niveaux de risque présents sur le territoire ;

ATTENDU QUE le programme de planification des activités de sensibilisation du public constitue une exigence des Orientations ministérielles en matière de sécurité incendie révisées en mars 2025 (RLRQ, chapitre S-3.4 r.2), ainsi qu'un élément essentiel à la conformité des municipalités en matière de sécurité incendie ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des citoyens ainsi que des municipalités locales de planifier des activités de sensibilisation du public;

ATTENDU QUE le programme de planification des activités de sensibilisation du public a été **adopté par résolution du conseil régional** de la MRC du Haut-Saint-Laurent le 20 août 2025;

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, le Maire ne vote pas.

QUE la municipalité du Canton de Dundee **adopte le Programme de planification des activités de sensibilisation du public**, tel que présenté par la MRC du Haut-Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité de vive voix

2026-01-10

15. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

16. RAPPORT DES ÉLUS ET DES COMITÉS

17. VARIA (POUR RÉOLUTIONS SEULEMENT)

17.1 Demande de consultation publique sur la vision stratégique du développement territorial

ATTENDU QUE la MRC du Haut Saint Laurent a adopté le 26 novembre 2025, un projet d'énoncé de vision stratégique du développement territorial (résolution 11200-11-25)

ATTENDU QUE la MRC du Haut Saint Laurent a avisé la municipalité du Canton de Dundee par courrier le 02 décembre 2025 de la possibilité de faire une demande de consultation publique;

ATTENDU QUE ladite correspondance est arrivé au bureau municipal du canton de Dundee le 08 décembre 2025;

ATTENDU QUE la séance du conseil municipal du Canton de Dundee avait eu lieu le 01 décembre 2025, à 20h00;

ATTENDU QUE la demande de tenir une consultation publique devait être reçu par la MRC du Haut Saint Laurent, 20 jours suivant la date d'envoi (02 décembre 2025) par une résolution du conseil municipal du Canton de Dundee;

ATTENDU QUE les délais étaient impossible à respecter avant la séance du conseil du 05 janvier 2026, compte tenu des délais déraisonnables ainsi que de la date d'envoi de la correspondance de la MRC du Haut Saint Laurent;

ATTENDU QUE le conseil municipal du Canton de Dundee désire avoir une consultation publique sur le projet d'énoncé de vision stratégique du développement territorial;

IL EST PROPOSÉ :

2026-01-11

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. Le maire ne vote pas :

D'AUTORISER le Directeur Général à faire une demande afin que la MRC du Haut Saint Laurent tiene une consultation publique sur le territoire du Canton de Dundee, sur le projet d'énoncé de vision stratégique du développement territorial;

Adopté à l'unanimité de vive voix

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

2026-01-12

IL EST PROPOSÉ

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et du maire

DE DÉCLARER la séance levée à 22h42

Adoptée à l'unanimité de vive voix

Daibhid Fraser,
Maire

Marc Michot
Directeur général